

## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 28 Avril 2011

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Jeudi 28 Avril 2011 à 18 heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 22 Avril 2011.

**Etaient présents** : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. DUCARNE Jean-Claude, Adjoint au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. PETIT Pierre, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, Mme HEVIN Marie-José, M. BOUTE Henri, M. LEFEVRE Gilbert, Mme GRAVET Hélène, Mme BUISSET Christie, M. COLNOT Alain, Mme CHARBONNEAU Angélique, M. GHEZAL Saïd, M. DELSIGNE Denis, Mme LOUCIF Dalila.

**Représentés par procuration** : Mme RANSON Bernadette (par M. Alain POYART), Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle (par Mme Christie BUISSET), M. LEROY Michel (par Marie-José HÉVIN), Mme MASUYER Martine (par Mme Marie-Annick DEZITTER), Mme BALASSE Marie-Ange (par M. Jean-Claude DUCARNE), Mme MENET Cathy (par M. Denis DELSIGNE).

**Absents excusés** : M. MICHAUX Christian, Mme DEMATTE Christiane, M. HAUSEMONT Sébastien.

Monsieur le Maire indique que la présente réunion fait suite à la réunion du 21 Avril 2011 consacrée au débat d'orientation budgétaire et à la réunion de la Commission de Finances du 19 Avril. Il précise que suite à une erreur de saisie informatique, certaines pages du projet de budget primitif envoyé au Conseil Municipal sont à remplacer : il s'agit des pages numérotées 2,4,5,6,12 et 13 sur lesquelles la ligne 16 (recettes d'investissement) fait apparaître un montant de 1 477 470, 22 €, alors que le montant réel est de 1 010 314, 22 €.

Madame DEZITTER passe ensuite au commentaire du Budget Primitif.

- Page 2 : vue d'ensemble
- Page 3 : présentation générale des dépenses et des recettes de fonctionnement.
- Page 4 : présentation générale des dépenses et des recettes d'investissement
  - ✓ A la ligne 16 en dépenses : lire 499 644 € et non 966 800 €
  - ✓ Et en recettes toujours à la ligne 16 : lire 1 010 314, 22 et non 1 477 470, 22.
- Page 5 et 6 : balance générale avec les rectifications consécutives.
- Page 7 à 9 : détail des dépenses de fonctionnement, à certains articles les dépenses sont « rigides ».

Au chapitre 12 (frais de personnel), il y a des « glissements » par rapport à 2010 : les 10 auxiliaires titularisés figurent désormais au 64111 et non plus au 64131 ; de même les cotisations glissent d'un article à l'autre selon le statut. Au 6417 figure la rémunération des 3 apprentis recrutés. Il a fallu également faire plus d'heures à certains personnels en contrat.

Au chapitre 65 on notera 19 000 pour le CSC et 61 000 € pour le déficit du Caméo. A l'article 65 736 : le DRE n'est plus financé qu'à 80 % par l'Etat, donc 20 % sont à la charge de la ville. La subvention DRE ne sera sans doute versée qu'en novembre : d'ici là il faut fonctionner, notamment au niveau salaires.

Les subventions (art. 6574) sont impactées par les Avesnoiseries.

Art 66 111 : en plus des intérêts de la dette courante, figurent les intérêts de la ligne de trésorerie.

En recettes de fonctionnement (page 10) : à noter le remboursement de frais de personnel par la CCPA (art 7488).

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur cette proposition de budget.

- M. DELSIGNE : « Je remarque qu'on a du mal à gérer nos dépenses de fonctionnement (+5%), chaque année on a des difficultés à maîtriser les charges. Les charges de personnel m'interpellent aussi : une personne est passée attaché principal et va coûter plus cher.

- « On subit de plein fouet les augmentations » répond Mme DEZITTER . Il y a de plus en plus de frais pour la sécurité, les contrôles etc... Il y a eu des flambées de prix pour le carburant, le gaz, l'alimentation ».

- « Au niveau énergie on a subi des hausses de 20, 25, 30 % en 2010 » souligne Monsieur le Maire. « Concernant le chapitre 12, il n'y a pas eu de personnel supplémentaire, mais les titularisations ont un coût, le chef de projet aussi ; même si le point d'indice n'évolue pas, il y a des passages d'échelons... »

- « C'est le fameux GVT » commente M. DELSIGNE.

- « Il y a le remboursement de la CCPA pour le personnel mis en disposition qui vient un peu en atténuation des coûts » fait remarquer Monsieur le Maire.

Mme DEZITTER passe ensuite à la section d'investissement, page 12 et 13, puis au détail des opérations de la page 14 à la page 43. « En page 13, la ligne 16 rectifiée sert à équilibrer le budget, ça ne veut pas dire que l'on va emprunter la somme inscrite », précise-t-elle. A noter aussi le montant relativement faible du FCTVA : 98 637€ au 1 222.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur cette section d'investissement.

- « De façon globale », intervient M. DELSIGNE, « les budgets se suivent et se ressemblent, et je vous comprends : la capacité d'autofinancement est très faible, de l'ordre de 3 %, l'endettement est déjà relativement élevé et les subventions se raréfient, vous êtes donc contraints à l'austérité.

- Mme DEZITTER : « Je signale quand même que Peltriset est une opération d'envergure ! Il n'y a pas de miracle, si on veut investir, on est obligé d'emprunter. On essaie de réduire les dépenses de fonctionnement pour améliorer la CAF mais ce n'est pas facile.

- Monsieur le Maire : « Je reviens sur les dépenses de fonctionnement : certains postes ont explosé sans qu'on en ait vraiment la maîtrise ; c'est sur le reste qu'il faut économiser, les travaux en régie, c'est là-dessus qu'il faut travailler et étaler les dépenses. Il y a 7, 8 ans on avait de grosses dépenses d'investissement, car il y avait des opportunités de subventions, il fallait en profiter. Bien sur il a fallu « accompagner le mouvement », aujourd'hui il faut ralentir. Exemple : la DGE pour Peltriset 3<sup>ième</sup> tranche passe de 35 % à 20 %. On n'empruntera que s'il le faut ; maintenant on ne saute plus sur les subventions, faisons avec ce que nous avons. On finit Peltriset, on fait la garderie Petit Tambour car nous avons une grosse subvention de la CNAF. On a remis à jour notre parc automobile, mais il ya toujours des petits « à cotés ». Il ya des études en cours : cadre de vie, FISAC...En 2012 il y aura le giratoire de la Rotonde qu'on devra accompagner, il y a l'étude conteneurisation, il y a le toit de la Mairie (on a reçu l'architecte et le bureau d'études, il y en a pour 500 000 € H.T. !) il y aura des subventions mais le reliquat sera important. Donc c'est vrai il y aura un ralentissement des dépenses d'investissement car je ne veux pas augmenter les impôts, au contraire ».

- M. DELSIGNE : « Vous augmentez quand même tous les autres tarifs, sauf les impôts. En ce qui me concerne, j'ai fait mes calculs : entre 2005 et 2010, j'ai épargné 14 € ! »

- Monsieur le Maire : « Les tarifs n'avaient pas augmenté depuis plusieurs années, il fallait le faire ; on a peut-être pas eu tort de ne pas augmenter tous les ans... »

- M. DELSIGNE : « L'opération 649 : Etude P.P.P., le projet semble mis de côté, est ce que vous abandonnez le projet pour un autre ? une salle de sports à moyen terme... ?

- Monsieur le Maire : « Le P.P.P. n'est pas mis de côté, je suis toujours partisan de la vidéo surveillance mais il y a d'autres priorités ; quand on le pourra, on le remettra en route, peut-être sous une autre forme...

Quand à une salle de sports neuve, c'est 1 million d'euros ! »

- Peut être pas tout de suite, mais à moyen terme... ? plaide M. DELSIGNE.

- Monsieur le Maire : « Il va y avoir des regroupements d'intercommunalités, des compétences facultatives vont être mises en place : le tourisme, la santé... Il y a aussi les compétences sportives, culturelles... Demain les compétences piscine, gymnase, bibliothèque, seront sans doute reprises. Croyez bien que le paysage intercommunal va s'éclaircir. Il y aura des transferts de compétences, de personnels. Ça n'est pas facile à mettre en place, surtout au niveau fiscal, ça va s'étaler sur une dizaine d'années...

- Madame DEZITTER : « On continue avec les annexes : les ratios, l'état de la dette, la fiche DGF ; page 48 : les subventions aux associations : Pascal LEPORCQ explique les différentes augmentations : 1 000 € à Avesnes Cyclotourisme pour la traversée de la Bretagne, 21 500€ pour les Avesnements (15 000 € Ville et 6 500 € sponsors privés). Quand il y a un blanc, c'est qu'on n'a pas eu le bilan financier, explique M. LEPORCQ.

« Concernant les Avesnements, nous serons peut être amenés à moduler la part ville en fonction de la part sponsors privés » indique Monsieur le Maire.

- M. DELSIGNE : « la subvention au Football Club était passée de 10 à 11 000 € en 2010 en raison de l'accession en division supérieure, vous proposez de nouveau 11 000 €, est ce que ça veut dire que la subvention est pérennisée à hauteur de 11 000 ? ». Réponse positive de Monsieur le Maire.

Enfin il est donné connaissance du tableau des effectifs du personnel municipal.

Le Budget Primitif 2011 est ensuite mis aux voix et adopté par 23 voix pour et 4 contre (M. DELSIGNE, Mme MENET, M. GHEZAL, Mme LOUCIF).

Le tableau des subventions aux associations est adopté à l'unanimité.

#### ❖ **Budget primitif du Caméo.**

Mme DEZITTER commente la présentation générale, la balance générale, puis le détail. Elle signale la couverture par la ville d'un déficit prévisionnel de 61 370 € (art.7552 du budget).

M. DELSIGNE intervient : « le Cinéma est en déficit, est ce qu'on le garde quand même ? Vous avez fermé le camping parce qu'il était déficitaire, est ce que vous allez faire la même chose avec le Cinéma ? ».

Monsieur le Maire dément complètement cette hypothèse. A titre d'information, le Caméo a enregistré 21 089 entrées en 2009 et 19 826 en 2010, soit une baisse de 6%.

Ce budget est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (M. DELSIGNE, Mme MENET, M. GHEZAL, Mme LOUCIF).

❖ **Budget du Centre Socioculturel.**

Mme DEZITTER passe ensuite à l'examen du Budget Primitif du Centre Socioculturel qui s'équilibre à 479 103 € uniquement en section de fonctionnement. Elle précise qu'elle cherchera à quantifier le poste carburant (article 60622), non retracé jusqu'à présent.

Ce budget est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (M. DELSIGNE, Mme MENET, M. GHEZAL, Mme LOUCIF).

❖ **Fonds de concours de la C.C.P.A. à la ville d'Avesnes pour la révision simplifiée du P.O.S.**

Monsieur le Maire expose que l'utilisation de la procédure dite des « fonds de concours » nécessite que trois conditions soient remplies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil de communauté et du Conseil Municipal concerné.

Par ailleurs la norme comptable M14 prévoit :

- d'une part, que les « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des dépenses d'urbanisme » sont inscrits à l'article 202, et sont donc des dépenses au sein de la section d'investissement,
- d'autre part, que la « section d'investissement comprend les dépenses relatives à l'équipement des communes ».

La procédure des fonds de concours peut donc s'appliquer en cas de révision d'un Plan local d'urbanisme.

La commune a procédé à la révision simplifiée de son P.O.S. dont le coût total s'est élevé à 7 272, 64 € H.T. et pour laquelle elle n'a touché aucune subvention.

Lors de sa réunion du 16 Décembre 2010, le Conseil Communautaire de la CCPA a décidé d'attribuer un fonds de concours de 3 636, 32 € à la Ville d'Avesnes pour la révision simplifiée de son P.L.U.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de ce fonds de concours.

Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Pour extrait conforme  
Le Maire

A. POYART